

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 26 mai 2020

Délibération n°44-2020

Point 4.9.8.1

Point 4.9.8.1 de l'ordre du jour

Réforme du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI)

EXPOSE DES MOTIFS :

Le DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) a été créé en France en 1984 pour former des musiciens intervenants, c'est-à-dire des «artistes pédagogues qui travaillent sur un projet musical dans les écoles, mais aussi dans les lieux d'enseignement artistique, dans les structures culturelles et auprès de divers publics». Ces DUMI sont délivrés dans des Centres de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI), qui sont au nombre de 9 en France.

L'Université de Strasbourg possède le plus ancien département de musicologie de France. Le département dispose d'un fonds documentaire de premier plan et s'appuie sur un laboratoire d'excellence (LabEx) labellisé en 2011.

L'enseignement supérieur de la musique s'est réformé depuis une quinzaine d'années. Les conservatoires, hormis les conservatoires nationaux, se cantonnent à l'enseignement initial (jusqu'au DEM [Diplôme d'Études Musicales] posé comme équivalent du bac). La délivrance du DNSPM (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien), souvent conjointe à celle du DE (Diplôme d'État pour l'enseignement spécialisé de la musique) se fait dans les PESM (Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique).

Le processus de réforme du CFMI a démarré en 2018 par une commande conjointe de la DRAC Grand Est et de l'Université de Strasbourg.

La nouvelle mouture du DUMI se fixe les objectifs suivants :

- Replacer l'intervention musicale au cœur de la formation.
- Renforcer les liens avec les milieux professionnels
- Permettre à l'étudiant, s'il le souhaite, de valider sa licence en même temps que le DUMI ;
- Décloisonner le DUMI en permettant aux étudiants d'être en contact, dans des cours mutualisés, avec les étudiants en licence et en DE ;
- Ouvrir le DUMI, complété par la licence, à différents types de poursuite d'études (notamment master, d'où la possibilité d'une double diplomation avec la licence) et à l'international.

Par 22 voix pour, la CFVU a approuvé la réforme du diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI).

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la réforme du diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI).

Résultat du vote :


Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
N'ont pas pris part au vote	3

Destinataires :

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 3 juin 2020

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN

EXPOSE DES MOTIFS

Réforme du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant)

Contexte national et local

Le DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) a été créé en France en 1984 pour former des musiciens intervenants, c'est-à-dire des « artistes pédagogues qui travaillent sur un projet [musical] dans les écoles, mais aussi dans les lieux d'enseignement artistique, dans les structures culturelles et auprès de divers publics¹. » Ces DUMI sont délivrés dans des Centres de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI), qui sont au nombre de 9 en France. Ces centres ont des statuts très divers, certains faisant entièrement partie d'une université, d'autres y étant associés par convention.

Un CFMI est installé dans les locaux de l'ancienne IUFM à Sélestat depuis 1987. D'abord composante de l'Université Marc-Bloch, il est depuis 2009 un département de la Faculté des Arts. Comme tous les CFMI de France, il est placé sous la tutelle du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il est financé, pour le compte de ces deux ministères, par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Grand Est et par l'Université de Strasbourg.

Son cadre de référence est une formation en deux ans comprenant 1500h au total. Historiquement, son accès était réservé à toute personne pouvant prouver deux années d'étude après le bac.

Pourquoi faire évoluer le DUMI ?

Aujourd'hui, la circulaire de 1984 (n° 84-220 du 25 juin 1984) qui définit les objectifs et le cadre réglementaire des CFMI doit être mise en perspective d'un nouveau contexte.

L'enseignement supérieur s'est profondément transformée. La réforme de Bologne et l'introduction du LMD ont obligé à revoir le critère d'entrée dans un CFMI. Deux années d'étude après le bac ne correspondent aujourd'hui plus qu'aux diplômes de BTS ou de DUT, ce dernier devant aussi prochainement évoluer au niveau bac+3. L'exigence des deux années d'études s'est dans la pratique transformée en un prérequis d'avoir un baccalauréat et de pouvoir faire état d'une expérience, d'étude, professionnelle, culturelle, artistique ou associative. Par ailleurs, les référentiels universitaires ont évolué en termes de volume horaire : aujourd'hui, les 1500h du DUMI correspondent à une formation universitaire en trois ans. Cet écart du volume s'explique par la présence importante de stages

L'enseignement supérieur de la musique s'est lui aussi réformé depuis une quinzaine d'années. L'introduction du DNSPM (Diplôme national supérieur professionnel de musicien) en 2007 et la création subséquente des PESM (Pôles d'enseignement supérieur de la musique), en convention avec une université pour la délivrance de la licence, a radicalement transformé le paysage de l'enseignement supérieur spécialisé de la musique. Les conservatoires, hormis les conservatoires nationaux, se cantonnent à l'enseignement initial (jusqu'au DEM [Diplôme d'Études Musicales] posé comme équivalent du bac). La délivrance du DNSPM, souvent conjointe à celle du DE (Diplôme d'État pour l'enseignement spécialisé de la musique) se fait dans les PESM.

À Strasbourg, nous disposons avec la HEAR (Haute École des Arts du Rhin) d'un pôle d'enseignement supérieur de la musique de tout premier plan, tant par son attractivité que par la complétude de ses formations (DNSPM, DE, avec possibilité de poursuivre en master, et bientôt en doctorat). Par ailleurs, l'Université de Strasbourg possède le plus ancien département de musicologie de France, dont la création remonte à la nomination de Gustav Jacobsthal en 1872, soit 31 ans avant la création d'une chaire d'histoire de la musique à la Sorbonne. Le département dispose d'un fonds documentaire de premier plan et s'appuie sur un laboratoire d'excellence (LabEx) labellisé en 2011.

La présence concomitante d'une licence, d'un DNSPM, d'un DE et d'un DUMI, partagés entre deux institutions déjà associées par décret (Université de Strasbourg et HEAR), a motivé les directions des deux établissements, avec l'appui décisif de la DRAC Grand Est, à étudier la possibilité d'un rapprochement :

- Entre la licence et le DUMI : permettant aux étudiants qui passent le DUMI sous condition de validation complémentaire au sein du département de musicologie de valider en même temps la

¹ Cf. *Référentiel métier du musicien intervenant*, Ministère de la Culture, 2019, « Préambule », p. 2.

licence, ce qui leur assure un diplôme reconnu au niveau international et permettant sans difficulté une poursuite d'études en master (ce que ne permet pas directement le DUMI) ;

- Entre le DUMI et le DE : un partenariat est engagé pour certaines connaissances communes de l'environnement professionnel. Le partenariat considère toutefois la distinction entre les métiers d'enseignants (qui exercent principalement en conservatoire) et les musiciens intervenants qui exercent dans une diversité de contexte professionnel (extérieur au conservatoire). Aussi, là où cela est possible et où cela fait sens, des mutualisations entre le DE et le DUMI ont été identifiées, d'un commun accord entre la HEAR et le CFMI.

C'est pour toutes ces raisons qu'une réforme du DUMI et du CFMI de Sélestat a été souhaitée par ses deux tutelles (DRAC Grand Est et Université de Strasbourg), mettant en meilleure synergie et articulant intelligemment les trois diplômes (licence, DU, DUMI).

Méthodologie

Le processus de réforme du CFMI a démarré en 2018 par une commande conjointe de la DRAC Grand Est (ci-après appelée DRAC) et de l'Université de Strasbourg (ci-après appelée Unistra) à Sophie Marest, directrice du CFMI de Sélestat, pour proposer une nouvelle maquette et de nouvelles conditions de recrutement du DUMI. Une lettre de mission datée du 15 avril 2018 a précisé le cadre du rapport attendu. Cette mission a été interrompue à la fin du mois de novembre 2018 en raison de l'arrêt de Sophie Marest pour maladie. Cet arrêt, qui se poursuit toujours à l'heure actuelle, a obligé les tutelles à confier la poursuite du rapport à Grazia Giacco, enseignante-chercheuse en musicologie et didactique de la musique à l'Unistra. Le rapport a été remis fin février 2019 aux tutelles. Celles-ci, en accord avec les étudiants, les enseignants, les partenaires (la Faculté des Arts / Département de musique, la HEAR, des représentants du secteur professionnel), un représentant des autres CFMI et le Ministère de la Culture (DGCA, *i.e.* Direction Générale de la Création Artistique) – l'ensemble de ces personnes ayant été réunies dans un « comité de pilotage » –, a mis en place trois groupes de travail pour définir collégialement les modalités du nouveau DUMI. Ces trois groupes travaillaient sur :

- Groupe 1 : Le recrutement des étudiants (groupe animé par Charles Desservy, DRAC)
- Groupe 2 : Les maquettes de formation (groupe animé par Emmanuel Babbi puis Thierry Blondeau², CFMI)
- Groupe 3 : La formation professionnelle, l'inscription territoriale et les partenariats (groupe animé par Claire Antony, DRAC)

Ces groupes ont rendu leurs travaux à la mi-janvier. Le comité de pilotage du 24 janvier 2020 les a examinés. Il a validé les modalités de recrutement (groupe 1) et l'organisation des stages et relations avec le monde professionnel (groupe 3). Il a demandé encore quelques aménagements, en lien notamment avec le cadre national du DUMI (circulaire de 1984 & référentiel), pour les maquettes. Celles-ci ont fait l'objet de nombreux allers-retours et discussions entre tous les partenaires et sont aujourd'hui soumises, avec l'ensemble du projet, au vote du Conseil de la Faculté des Arts, au Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et au Conseil d'Administration de l'Université.

La réforme du DUMI à l'Université de Strasbourg

La nouvelle mouture du DUMI se fixe les objectifs suivants :

- **Replacer l'intervention musicale au cœur de la formation**, notamment par une pédagogie par projets systématisée ;
- Renforcer les **liens avec les milieux professionnels** par une place accrue des stages et des relations structurées avec les partenaires ;
- Permettre à l'étudiant, s'il le souhaite, sous condition de validation complémentaire au sein du département de musicologie, de **valider sa licence en même temps que le DUMI** ;
- **Décloisonner le DUMI** en permettant aux étudiants d'être en contact, dans des cours mutualisés, avec les étudiants en licence et en DE ;
- **Ouvrir le DUMI**, complété par la licence, à différents types de poursuite d'études (notamment master, d'où la possibilité d'une double diplomation avec la licence) et à l'international.

² Emmanuel Babbi a quitté ses fonctions au CFMI le 21 janvier 2020 pour prendre la direction du CFMI de Poitiers.

La nouvelle mouture du DUMI met en pratique ces objectifs et repose sur les principes suivants :

- Un recrutement au niveau DEM ou équivalent, attestant d'un niveau musical solide pour l'ensemble des étudiants admis dans la formation. Les modalités précises du recrutement sont détaillées dans l'annexe 1 (« Recrutement des étudiants ») jointe au présent document ;
- Une place renforcée des stages, désormais présents à tous les semestres : du stage d'observation au stage d'expérimentation jusqu'au stage de mise en situation professionnelle. Un lien particulièrement fort est fait avec le Conseil départemental du Bas-Rhin, qui a été très impliqué dans toute la démarche de refonte du DUMI et qui souhaite proposer aux DUMIstes stagiaires de porter et d'animer des projets dans des communes ou intercommunalités. Un maillage renforcé du territoire est donc visé, ainsi qu'un lien avec l'Allemagne et la Suisse via un stage transfrontalier. Les conclusions du groupe se trouvent dans l'annexe 2 (« Partenariats »). Les stages figurent quant à eux dans les maquettes également jointes ;
- Une construction en « Y renversé » permettant deux voies d'accès au DUMI :
 - o Soit à partir d'une année préparatoire que l'étudiant peut faire directement après le bac. Il s'agit en fait d'une **année préparatoire du DU**, couplée à une première année de licence « Musique » (parcours « Musicologie »). Elle reprend en grande partie la maquette du parcours « Musicologie » et oriente certaines UE (notamment les UE 5, 6 et 7 : pratique musicale, compétences transversales et projet professionnel) vers des ateliers déjà tournés sur l'intervention musicale.
 - o Soit sur le schéma classique prévu par la circulaire de 1984, à savoir un baccalauréat complété par une ou deux années d'étude ou d'expérience professionnelle.

De ces principes découlent les maquettes de formation qui sont jointes en annexe 3 (« Maquettes de formation »). Elles appellent les commentaires suivants.

Année préparatoire au DUMI

L'étudiant s'inscrit dans une « année préparatoire au DUMI » ; il est automatiquement inscrit en L1 « Musique » (parcours « Musicologie »). **Il valide donc conjointement les semestres de ces deux diplômes et ne s'acquitte que des droits d'inscription en année préparatoire (calés sur ceux de la licence)**, sans avoir à payer en plus les droits d'inscription propres à la licence. L'entrée se fait directement après le baccalauréat, sans test d'entrée (mêmes conditions que la licence « Musique »). Le parcours de formation, calé sur la structure et les objectifs de la licence « Musique », permet aux étudiants d'approfondir leur culture musicale, leurs connaissances techniques et théoriques (formation de l'oreille, écriture), d'acquérir les bases d'une culture universitaire (méthodologie, initiation à la recherche) et de spécialiser leur pratique musicale dans l'optique de la tourner vers l'intervention.

DUMI (2 ans)

Le DUMI est un diplôme en deux ans. Ce cadre demeure.

On y entre après un test de recrutement. Ce principe demeure aussi.

Il répond à un référentiel de compétences et de connaissances. Ce principe là aussi demeure.

Ce qui change, c'est l'organisation interne des cours et la possibilité, si l'étudiant en fait le choix, sous condition de validation complémentaire au sein du département de musicologie, de valider licence et DUMI.

Validation concomitante du DUMI et de la licence

Cette double diplomation ne concerne que les étudiants déjà titulaires du L1 « Musique », parcours « Préparation au DUMI ». S'ils souhaitent obtenir les deux diplômes (licence « Musique » et « DUMI »), ils devront suivre l'ensemble des cours du DUMI et rajouter sur chacun des quatre semestres un module d'histoire de la musique (ou de patrimoine musical – selon les semestres). Pratiquement, ils s'inscrivent en DUMI, s'acquittent des droits correspondants et sont inscrits parallèlement en licence (où ils sont exonérés des droits).

En suivant l'ensemble des cours prévus par ce double parcours, **les étudiants pourront faire état de toutes les compétences de la licence musique**, et ce pour les raisons suivantes :

- La compétence méthodologique est développée à travers la méthodologie au projet présente à différents endroits de la maquette du DUMI (UE1 en S1 et S2 « Conduire un projet basé sur le répertoire » ; UE2 en S2 : « Méthodologie du projet »). L'initiation à la recherche est quant à

elle présente dans l'UE4 des S3 et S4, qui prévoit un projet ambitieux de fin de DUMI, incluant la recherche artistique, mais aussi bibliographique. La certification PIX est également obligatoire en S1 ; son organisation est mutualisée avec celle de la licence « Musique » ;

- Les langues vivantes étrangères sont enseignées en S1 et S2 (UE1) et sont mises en pratique dans un stage transfrontalier (UE5 en S1 et S2) ;
- Les savoirs fondamentaux reposent en partie sur l'apprentissage et la connaissance des répertoires de la musique, garantie par le module complémentaire d'histoire de la musique. L'analyse musicale est aussi enseignée en cursus DUMI, mais avec une dimension applicative plus que purement théorique. Enfin, les différents projets de pratique et de création mobilisent aussi des connaissances spécifiques sur certains répertoires musicaux (en fonction du projet de l'étudiant) qui viennent s'agréger aux connaissances générales des cours magistraux pour ceux qui suivent les options.
- Les disciplines techniques de la musique sont en partie attestées par le test d'entrée (notamment en formation de l'oreille), mais enseignées sous forme de cours de technique vocale ou d'accompagnement (UE4) ;
- La pratique musicale tient une part très importante : les UE3 et UE 4 lui sont entièrement dédiées, à travers la création, la pratique vocale et la direction d'ensembles. Là encore, ces pratiques sont orientées vers les projets concrets d'intervention menés par les étudiants ;
- Les compétences additionnelles prennent ici la forme de séminaires et de cours de connaissances du milieu professionnel (UE2), qui apportent des connaissances sur divers aspects de l'intervention, sur ses contenus, ses modalités, ses méthodologies, ses publics... Ces connaissances sont mises en pratique dans le cadre des séminaires ;
- La dimension professionnalisante, enfin, est partout présente dans les projets qui servent de ferment à toutes les UE du cursus, et dans les très nombreux stages, présents à tous les semestres.

En résumé, l'articulation entre DUMI et licence est la suivante :

- 1) Si l'étudiant valide les quatre semestres du DUMI sans l'option d'histoire de la musique, il est titulaire du DUMI ;**
- 2) Si l'étudiant valide les quatre semestres du DUMI et l'option d'histoire de la musique et s'il a validé l'année préparatoire (en suivant le cursus ou par validation des acquis), il est titulaire du DUMI et de la licence « Musique ».**

Volume d'heures et financement

Les objectifs réglementaires et financiers sont atteints, à savoir :

1) Les maquettes sont conformes à la réglementation du DUMI et de la licence :

- Le DUMI repose sur un total de **1460,25h**, stages compris (un volume de 1500h, avec tolérance de $\pm 10\%$, est requis par la circulaire de 1984).
- La licence (année préparatoire + DUMI) comprend un volume présentiel de **1657,25h**, qui se décomposent comme suit : 542h en année préparatoire et 1115,25h en DUMI. Le cadre réglementaire est là aussi de 1500h ($\pm 10\%$).
- La licence (année préparatoire + DUMI) délivre 180 ECTS pour 3000h d'heures travail étudiant.

2) Les formations dispensées par le CFMI (année préparatoire + DUMI) coûteront moins qu'actuellement :

- Le coût de l'année préparatoire pour le CFMI (déductions faites des mutualisations) est de 338h.
- Le coût du DUMI pour le CFMI (déductions faites des mutualisations) est de **905,25h** (chiffre maximal, dont il faut déduire les mutualisations HEAR).
- Le coût total d'heures pour le CFMI est donc de **1243,25h**, soit largement moins que les 1500-1600h qui étaient le coût du CFMI dans les dernières années (en 2018-19 : 1626,50h payées). **Le gain par rapport à 2018-2019 est de 383,25h.**

DELIBERATION

Pour les raisons exposées ci-dessus et dans les modalités prévues par l'ensemble des documents joints :

- 1) il est créé une année préparatoire au DUMI, équivalent à une première année de licence « Musique » (parcours « Musicologie »)**
- 2) il est voté de nouvelles maquettes au DUMI avec possibilité de valider conjointement une licence « Musique » et avec des mutualisations avec la HEAR**
- 3) il est créé un tarif d'inscription à l'année préparatoire du DUMI exactement identique à celui de la licence**
- 4) les étudiants inscrits en année préparatoire ne s'acquittent pas en plus des droits de la licence**
- 5) les étudiants inscrits en double cursus DUMI-licence ne s'acquittent que des droits du DUMI et sont exonérés des droits d'inscription en licence**

SEMESTRE 1 (année préparatoire au DUMI)

Unité d'Enseignement	Code module	Intitulé des enseignements		Volume horaire semestriel en présentiel*	Volume horaire hebdomadaire en présentiel	Volume total travail étudiant	Volume total travail étudiant sur l'UE	ECTS Licence	CFMI	HEAR	UFR	Modalités d'évaluation	Compétences DUMI
UE1 : Langues vivantes étrangères		Langue vivante étrangère		24	2	75	75	3			Cours assuré par la Faculté des Arts	Voir licence "Musique"	S'appuyer sur des connaissances théoriques et d'érudition
UE2 : Méthodologie		Méthodologie universitaire		12	1	30	75	3			Cours assuré par la Faculté des Arts	Voir licence "Musique"	S'appuyer sur des connaissances théoriques et d'érudition
		Méthodologie du projet d'intervention musicale		15	1	45			Cours propre CFMI			Dossier écrit	S'appuyer sur des connaissances théoriques et d'érudition
UE3 : Savoirs fondamentaux		Histoire de la musique (choix d'une période parmi celle proposée en licence au 1er semestre)		18	1,5	54	150	6			Cours assuré par la Faculté des Arts	Voir licence "Musique"	S'appuyer sur des connaissances théoriques et d'érudition
		Cours optionnel en musicologie (au choix, avec l'accord du responsable de formation, parmi ceux proposés en licence)		24	2	72					Cours assuré par la Faculté des Arts	Voir licence "Musique"	S'appuyer sur des connaissances théoriques et d'érudition
		Mobiliser ses connaissances autour d'un projet d'intervention musicale		15	1	24			Cours propre CFMI			Suivi tutoré par un enseignant du CFMI	S'appuyer sur des connaissances théoriques et d'érudition
UE4 : Disciplines techniques musicales		Formation de l'oreille		18	1,5	36	150	6	Cours propre CFMI (groupe supplémentaire qui suit le programme de la Faculté des Arts)			Voir licence "Musique"	S'appuyer sur des connaissances théoriques et d'érudition
		Ecriture		30	2,5	60			Cours propre CFMI (groupe supplémentaire qui suit le programme de la Faculté des Arts)			Voir licence "Musique"	S'appuyer sur des connaissances théoriques et d'érudition
		Technique vocale		15	1	54			Cours propre CFMI			Mise en situation évaluée par l'enseignant	Faire preuve d'une solide pratique individuelle, créative et collective
UE5 : compétences transversales et savoirs additionnels (propres au métier de musicien-intervenant)		Connaissance de l'environnement professionnel (politiques culturelles et éducatives)	Conseil d'environnement professionnel				150	6	Cours propre CFMI			Exposé oral devant un jury de partenaires et représentants du CFMI	Connaître l'environnement professionnel de la musique et de l'intervention
	Contact institutionnels		24	2	72	Cours propre CFMI							
	Concertation avec le milieu professionnel du territoire d'intervention												
		Atelier électro-acoustique (technique studio)		30	2	78			Cours propre CFMI			Spectacle(s) public(s) évalué(s) par l'enseignant	
UE 6 : Pratique musicale		Direction d'ensemble vocal et atelier choral		37,5	2,5	60	75	3	Cours propre CFMI			Mise en situation évaluée par l'enseignant	Faire preuve d'une solide pratique individuelle, créative et collective
		Instrument accompagnement (piano, guitare)		7,5	0,5	15			Cours propre CFMI			Spectacle(s) public(s) évalué(s) par l'enseignant	Faire preuve d'une solide pratique individuelle, créative et collective
UE 7 : Personnalisation du parcours de l'étudiant		Stages de découverte (30h)				74	75	3	Cours propre CFMI			Rapport de stage et compte rendu oral devant jury	S'initier à une pratique professionnelle
		Suivi de professionnalisation		1		1			Cours propre CFMI				S'initier à une pratique professionnelle
TOTAL				271	20,5	750	750	30					

SEMESTRE 2 (année préparatoire au DUMI)

Unité d'Enseignement	Code module	Intitulé des enseignements	Détail des enseignements	Volume horaire semestriel en présentiel*	Volume horaire hebdomadaire en présentiel	Volume total travail étudiant	Volume total travail étudiant sur l'UE	ECTS Licence	CFMI	HEAR	UFR	Modalités d'évaluation	
UE1 : Langues vivantes étrangères		Langue vivante étrangère		24	2	75	75	3			Cours assuré par la Faculté des Arts	Voir licence "Musique"	S'appuyer sur des connaissances théoriques et d'érudition
UE2 : Méthodologie		Méthodologie universitaire & initiation à la recherche		12	1	30	75	3			Cours assuré par la Faculté des Arts	Voir licence "Musique"	S'appuyer sur des connaissances théoriques et d'érudition
		Méthodologie du projet d'intervention musicale		15	1	45			Cours propre CFMI			Dossier écrit	S'appuyer sur des connaissances théoriques et d'érudition
UE3 : Savoirs fondamentaux		Histoire de la musique (choix d'une période parmi celle proposée en licence au 2e semestre)		18	1,5	54	150	6			Cours assuré par la Faculté des Arts	Voir licence "Musique"	S'appuyer sur des connaissances théoriques et d'érudition
		Cours optionnel en musicologie (au choix, avec l'accord du responsable de formation, parmi ceux proposés en licence)		24	2	72					Cours assuré par la Faculté des Arts	Voir licence "Musique"	S'appuyer sur des connaissances théoriques et d'érudition
		Mobiliser ses connaissances autour d'un projet d'intervention musicale		15	1	24			Cours propre CFMI			Suivi tutoré par un enseignant du CFMI	S'appuyer sur des connaissances théoriques et d'érudition
UE4 : Disciplines techniques musicales		Formation de l'oreille		18	1,5	36	150	6	Cours propre CFMI (groupe supplémentaire qui suit le programme de la Faculté des Arts)			Voir licence "Musique"	S'appuyer sur des connaissances théoriques et d'érudition
		Ecriture		30	2,5	60			Cours propre CFMI (groupe supplémentaire qui suit le programme de la Faculté des Arts)			Voir licence "Musique"	S'appuyer sur des connaissances théoriques et d'érudition
		Technique vocale		15	1	54			Cours propre CFMI			Spectacle(s) public(s) évalué(s) par l'enseignant	Faire preuve d'une solide pratique individuelle, créative et collective
UE5 : compétences transversales et savoirs additionnels (propres au métier de musicien-intervenant)		Connaissance de l'environnement professionnel	Conseil d'environnement professionnel	24	2	72	150	6	Cours propre CFMI			Exposé oral devant un jury de partenaires et représentants du CFMI	Connaître l'environnement professionnel de la musique et de l'intervention
	Contact institutionnels		Cours propre CFMI										
	Concertation avec le milieu professionnel du territoire d'intervention		Cours propre CFMI										
		Atelier électro-acoustique (technique studio)	30	2	78			Cours propre CFMI			Spectacle(s) public(s) évalué(s) par l'enseignant	S'initier à une pratique professionnelle	
UE 6 : Pratique musicale		Direction d'ensemble vocal et atelier choral		37,5	2,5	60	75	3	Cours propre CFMI			Mise en situation évaluée par l'enseignant	Faire preuve d'une solide pratique individuelle, créative et collective
		Instrument accompagnement (piano, guitare)		7,5	0,5	15			Cours propre CFMI			Spectacle(s) public(s) évalué(s) par l'enseignant	Faire preuve d'une solide pratique individuelle, créative et collective
UE 7 : Personnalisation du parcours de l'étudiant		Stage d'observation (60h)				74	75	3	Cours propre CFMI			Rapport de stage et compte rendu oral devant jury	S'initier à une pratique professionnelle
		Suivi de professionnalisation		1		1			Cours propre CFMI				S'initier à une pratique professionnelle
TOTAL				271	20,5	750	750	30					
TOTAL L1 (hors stages)				542	20,5	1500	1500	60					

Heures mutualisées avec la licence	204	542
Heures propres CFMI	338	
Heures stages (non comptées dans maquette)	150	

SEMESTRE 1 du DUMI (semestre 3 de la licence)													
Unité d'Enseignement	Code Module	Intitulé	Détail des cours par module (si pertinent)	Volume horaire semestriel en présentiel	Volume horaire hebdomadaire en présentiel	Volume total travail étudiant	Volume total travail étudiant sur l'U.E.	E.C.T.S. Licence	C.F.M.I.	H.E.A.R.	U.F.R.	Modalités d'évaluation	
UE1 : Développer les outils pour intervenir		Langue vivante		18	1,5	36	150	6			U.F.R.	Voir licence "Musique"	
		Elaboration et mise en oeuvre d'un projet à partir d'un répertoire musical	Approche historique et/ou analytique d'un répertoire en vue du projet d'intervention musicale	15	1	30			C.F.M.I.				1 écrit final & contrôle continu
			Histoire de la musique (cours suivi par les étudiants qui valident DUMI & licence - optionnel pour les autres)	18	1,5	54					U.F.R.	Voir licence "Musique"	
			Certification PIX								U.F.R.	Voir licence "Musique"	
		Analyse appliquée		15	1	30			C.F.M.I.			1 écrit final & contrôle continu	
UE2 : Mobiliser ses connaissances du terrain de l'intervention		Connaissance de l'environnement professionnel	Contexte institutionnel et dispositifs partenariaux	45	3	90	225	9	C.F.M.I.			1 écrit final & contrôle continu	
			Mécanismes de l'emploi public et privé						C.F.M.I.				
			Acteurs musicaux						C.F.M.I.				
			Besoins des collectivités territoriales						C.F.M.I.				
			Coordonner un projet sur un territoire						C.F.M.I.			Suivi tutoré et évaluation par le tuteur et un enseignant du CFMI	
		Séminaires	Eveil corporel du tout petit	45	3	90			C.F.M.I.			Mise en situation évaluée par l'enseignant	
			Mise en musique d'un album de jeunesse						C.F.M.I.			Spectacle(s) public(s) évalué(s) par l'enseignant	
			Improviser à l'école						C.F.M.I.			Suivi tutoré et évaluation par le tuteur et un enseignant du CFMI	
			Faire chanter les enfants à l'école						C.F.M.I.			Suivi tutoré et évaluation par le tuteur et un enseignant du CFMI	
			Organologie appliquée						C.F.M.I.			Réalisation d'instrument(s)	
		Didactique et pédagogie		15	1	45			C.F.M.I.			Travaux écrits dirigés	
UE 3 : Mener un projet centré sur la création		Atelier percussions		15	1	45	150	6		H.E.A.R.		Voir HEAR	
		Atelier improvisation		15	1	45				H.E.A.R.		Voir HEAR	
		Atelier électroacoustique		30	2	60			C.F.M.I.			Suivi tutoré et évaluation par le tuteur et un enseignant du CFMI	
UE 4 : Mener un projet centré sur les pratiques vocales		Direction d'ensemble vocal		22,5	1,5	60	150	6	C.F.M.I.			Mise en situation avec les autres étudiants	
		Instrument accompagnement		7,5	0,5	30			C.F.M.I.			Spectacle(s) public(s) évalué(s) par l'enseignant	
		Technique vocale		20	1,5	60			C.F.M.I.			Spectacle(s) public(s) évalué(s) par l'enseignant	
UE 5 : Intervenir sur un territoire		Stage thématique ou transfrontalier (60h)				60	75	3	Suivi C.F.M.I.			Suivi tutoré et évaluation par le tuteur et un enseignant du CFMI	
		Suivi de professionnalisation		1	4	15			C.F.M.I.				
TOTAL				282	19,5	750	750	30					

SEMESTRE 2 du DUMI (semestre 4 de la licence)														
Unité d'Enseignement	Code Module	Intitulé		Volume horaire semestriel en présentiel	Volume horaire hebdomadaire en présentiel	Volume total travail étudiant	Volume total travail étudiant sur l'U.E.	E.C.T.S. Licence	C.F.M.I.	H.E.A.R.	U.F.R.	Modalités d'évaluation		
UE 1 : Développer les outils pour intervenir		Langue vivante		18	1,5	36	150	6			U.F.R.	Voir licence "Musique"		
		Elaboration et mise en oeuvre d'un projet à partir d'un répertoire musical	Approche historique et/ou analytique d'un répertoire en vue du projet d'intervention musicale	15	1	30			C.F.M.I.				1 écrit final & contrôle continu	
			Histoire de la musique (cours suivi par les étudiants qui valident DUMI & licence - optionnel pour les autres)	18	1,5	54					U.F.R.	Voir licence "Musique"		
		Analyse appliquée		15	1	30			C.F.M.I.				1 écrit final & contrôle continu	
UE2 : Mobiliser ses connaissances du terrain de l'intervention	Connaissance du système éducatif (Éducation Artistique et Culturelle)	Introduction à la médiation		9	3	90	225	9		H.E.A.R.		Voir HEAR		
		Organisation de la fonction publique territoriale								H.E.A.R.		Voir HEAR		
		Organiser son stage								H.E.A.R.		Voir HEAR		
		Contexte institutionnel et dispositifs partenariaux		36								C.F.M.I.		1 écrit final & contrôle continu
		Mécanismes de l'emploi public et privé										C.F.M.I.		
		Acteurs musicaux										C.F.M.I.		
		Besoins des collectivités territoriales										C.F.M.I.		
	Coordonner un projet sur un territoire				C.F.M.I.				Suivi tutoré et évaluation par le tuteur et un enseignant du CFMI					
	Séminaires	Eveil corporel du tout petit	45	3	90					C.F.M.I.		Mise en situation évaluée par l'enseignant		
		Musique traditionnelle									C.F.M.I.		Spectacle(s) public(s) évalué(s) par l'enseignant	
		Chanson et interprétation									C.F.M.I.		Spectacle(s) public(s) évalué(s) par l'enseignant	
		Faire chanter les enfants à l'école									C.F.M.I.		Suivi tutoré et évaluation par le tuteur et un enseignant du CFMI	
		Organologie appliquée									C.F.M.I.		Réalisation d'instrument(s)	
	Didactique et méthodologie de projet			15	1	45					C.F.M.I.			Ecrit
UE 3 : Mener un projet centré sur les pratiques vocales	Direction d'ensemble vocal			22,5	1,5	60	150	6				Mise en situation avec les autres étudiants		
	Suivi et réalisation d'un projet vocal			3		30							Spectacle(s) public(s) évalué(s) par l'enseignant	
	Technique vocale			20	1,5	60							Spectacle(s) public(s) évalué(s) par l'enseignant	
UE 4 : Mener un projet centré sur la création	Atelier percussions			15	1	45	150	6		H.E.A.R.		Voir HEAR		
	Séminaires	Jeux sonores / atelier	60	4	105					C.F.M.I.			Spectacle(s) public(s) évalué(s) par l'enseignant	
		Invention avec des corps sonores									C.F.M.I.		Spectacle(s) public(s) évalué(s) par l'enseignant	
		Improviser à l'école									C.F.M.I.		Suivi tutoré et évaluation par le tuteur et un enseignant du CFMI	
UE 5 : Intervenir sur un territoire	Stage thématique et transfrontalier (45h)					45	75	3				Suivi tutoré et évaluation par le tuteur et un enseignant du CFMI		
	Suivi de professionnalisation			1	4	15							C.F.M.I.	
	Projet collectif d'Education Artistique et Culturelle et suivi professionnalisation				3				15			H.E.A.R.		Suivi tutoré et évaluation par le tuteur et un enseignant du CFMI
					12							C.F.M.I.		
TOTAL				307,5	24	750	750	30						

SEMESTRE 3 du DUMI (semestre 5 de la licence)												
Unité d'Enseignement	Code Module	Intitulé		Volume horaire semestriel en présentiel	Volume horaire hebdomadaire en présentiel	Volume total travail étudiant	Volume total travail étudiant sur l'U.E.	E.C.T.S. Licence	C.F.M.I.	H.E.A.R.	U.F.R.	Modalités d'évaluation
UE 1 : Développer les outils pour intervenir		Elaboration et mise en oeuvre d'un projet à partir d'un répertoire musical	Approche historique et/ou analytique d'un répertoire en vue du projet d'intervention musicale	15	1	21	75	3	C.F.M.I.			1 écrit final & contrôle continu
			Histoire de la musique (cours suivi par les étudiants qui valident DUMI & licence - optionnel pour les autres)	18	1,5	54					U.F.R.	Voir licence "Musique"
UE2 : Mobiliser ses connaissances du terrain de l'intervention		Connaissance de l'environnement professionnel	Techniques d'entretien et de communication	6	3	90	225	9		H.E.A.R.		Voir HEAR
			Les pratiques artistiques amateurs							H.E.A.R.		Voir HEAR
			Contexte institutionnel et dispositifs partenariaux	39					C.F.M.I.		1 écrit final & contrôle continu	
			Mécanismes de l'emploi public et privé						C.F.M.I.			
			Acteurs musicaux						C.F.M.I.			
			Besoins des collectivités territoriales						C.F.M.I.			
		Coordonner un projet sur un territoire	C.F.M.I.		Suivi tutoré et évaluation par le tuteur et un enseignant du CFMI							
		Séminaires	Gamelan	45	3	90			C.F.M.I.		Spectacle(s) public(s) évalué(s) par l'enseignant	
			Réalisation artistique						C.F.M.I.		Spectacle(s) public(s) évalué(s) par l'enseignant	
			Rencontre avec un jeune public						C.F.M.I.		Spectacle(s) public(s) évalué(s) par l'enseignant et des partenaires	
	Électroacoustique appliquée	15	1	45		H.E.A.R.	Voir HEAR					
UE 3 : Mener un projet centré sur les pratiques vocales		Direction d'ensemble vocal		37,5	2,5	75	150	6	C.F.M.I.			Mise en situation avec les autres étudiants
		Instrument accompagnement		7,5	0,5	15			C.F.M.I.		Spectacle(s) public(s) évalué(s) par l'enseignant	
		Technique vocale		20	1,5	60			C.F.M.I.		Spectacle(s) public(s) évalué(s) par l'enseignant	
UE 4 : Mener un projet centré sur la création		Arrangement et composition M.A.O.		15	1	30	150	6	C.F.M.I.			Spectacle(s) public(s) évalué(s) par l'enseignant
		Accompagnement et suivi du projet		4		45			C.F.M.I.		Suivi tutoré et évaluation par le tuteur et un enseignant du CFMI	
		Atelier instrumental		22,5	1,5	45			C.F.M.I.		Mise en situation avec les autres étudiants	
		Organologie appliquée		15	1	30			C.F.M.I.		Réalisation d'instrument(s)	
UE 5 : Intervenir sur un territoire		Stage de professionnalisation (120h)				120	150	6	C.F.M.I.			Suivi tutoré et évaluation par le tuteur et un enseignant du CFMI
		Suivi de professionnalisation & compte rendu professionnel		1	4	30			C.F.M.I.			
TOTAL				268	36,5	750	750	30				

SEMESTRE 4 du DUMI (semestre 6 de la licence)														
Unité d'Enseignement	Code Module	Intitulé		Volume horaire semestriel en présentiel	Volume horaire hebdomadaire en présentiel	Volume total travail étudiant	Volume total travail étudiant sur l'U.E.	E.C.T.S. Licence	C.F.M.I.	H.E.A.R.	U.F.R.	Modalités d'évaluation		
UE 1 : Développer les outils pour intervenir		Elaboration et mise en oeuvre d'un projet à partir d'un répertoire musical	Approche historique et/ou analytique d'un répertoire en vue du projet d'intervention musicale	15	1	21	75	3	C.F.M.I.			1 écrit final & contrôle continu		
			Histoire de la musique (cours suivi par les étudiants qui valident DUMI & licence - optionnel pour les autres)	18	1,5	54					U.F.R.	Voir licence "Musique"		
UE2 : Mobiliser ses connaissances du terrain de l'intervention		Connaissance de l'environnement professionnel	Organisation de la fonction publique territoriale	6	3	90	225	9		H.E.A.R.		Voir HEAR		
			Mise en situation d'entretien							H.E.A.R.		Voir HEAR		
			Contexte institutionnel et dispositifs partenariaux	39								C.F.M.I.		1 écrit final & contrôle continu
			Mécanismes de l'emploi public et privé									C.F.M.I.		
			Acteurs musicaux									C.F.M.I.		
			Besoins des collectivités territoriales									C.F.M.I.		
		Coordonner un projet sur un territoire				C.F.M.I.		Suivi tutoré et évaluation par le tuteur et un enseignant du CFMI						
		Séminaires	Musique traditionnelle	75	3	135			C.F.M.I.		Spectacle(s) public(s) évalué(s) par l'enseignant			
			Jeux sonores / atelier						C.F.M.I.		Spectacle(s) public(s) évalué(s) par l'enseignant			
			Pratiques collectives en école de musique						C.F.M.I.		Suivi tutoré et évaluation par le tuteur et un enseignant du CFMI			
UE 3 : Mener un projet centré sur les pratiques vocales		Direction d'ensemble vocal		37,5	2,5	60	75	3	C.F.M.I.			Mise en situation avec les autres étudiants		
		Instrument accompagnement		7,5	0,5	15			C.F.M.I.			Spectacle(s) public(s) évalué(s) par l'enseignant		
UE 4 : Mener un projet centré sur la création		Organologie appliquée		15	1	30	75	3	C.F.M.I.			Réalisation d'instrument(s)		
		Accompagnement et suivi du projet		4		15			C.F.M.I.			Suivi tutoré et évaluation par le tuteur et un enseignant du CFMI		
		Arrangement et composition M.A.O.		15	1	30			C.F.M.I.			Spectacle(s) public(s) évalué(s) par l'enseignant		
UE 5 : Intervenir sur un territoire		Stage de professionnalisation (120h)				120	300	12	C.F.M.I.			Suivi tutoré et évaluation par le tuteur et un enseignant du CFMI		
		Suivi de professionnalisation & compte rendu professionnel de fin de DUMI		1	4	180			C.F.M.I.					
TOTAL				239,75	31,75	750	750	30						
TOTAL DUMI (hors stages)				1097,25	27,94	3000	3000	120						

Heures obligatoires mutualisées avec la licence (Unistra)	36	
Heures optionnelles suivies pour la licence (Unistra)	72	
Heures mutualisées avec le DU (HEAR)	84	1097,25
Heures propres CFMI	905,25	
Heures stages (non comptées dans maquette)	345	
TOTAL DUMI avec stages	1442,25	
AVEC ANNEE PREPARATOIRE		
Heures mutualisées et optionnelles avec la licence (Unistra)	312	
Heures mutualisées avec le DU (HEAR)	84	1639,25
Heures propres CFMI	1243,25	
Heures stages (non comptées dans maquette)	495	
TOTAL DUMI + L1 préparatoire avec stages	2134,25	

Gain en heures par rapport à 2018-2019 (1626,50h) 383,25

Admissibilité

I. Candidats titulaires d'un DEM

a.) Pratique instrumentale et vocale

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer les qualités d'interprète et la pertinence des choix du candidat. Le jury sera sensible à la qualité musicale de la prestation dans toute sa globalité. (Durée 10 minutes maximum).

1. Instrumentistes

Le candidat interprètera :

- 1 pièce instrumentale, au choix du candidat,
- 1 pièce vocale, au choix du candidat,
- 1 pièce vocale a capella au choix du candidat

2. Chanteurs

Le candidat interprètera :

- 2 pièces vocales d'esthétiques différentes, au choix du candidat,
- 1 pièce vocale a capella au choix du candidat

b) Compétences techniques

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer les compétences techniques du candidat : mémoire auditive, lecture à vue, écoute mélodique et rythmique.

- Restitution d'une chanson : la chanson (durée : 1 minute maximum) doit être mémorisée en 10 minutes à partir d'un support enregistré, puis restituée devant le jury. L'objectif est d'évaluer la mémoire auditive du candidat et sa fiabilité : précision du texte, du rythme et de la mélodie. Le candidat peut choisir ou non d'accompagner sa restitution.
- Capacité à improviser

Le candidat est prié de prévoir pour le jury un jeu de partitions des œuvres qu'il a prévu de présenter.

II. Candidats non titulaires d'un DEM

α) Pratique instrumentale et vocale

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer les qualités d'interprète et la pertinence des choix du candidat. Le jury sera sensible à la qualité musicale de la prestation dans toute sa globalité. (Durée 10 minutes maximum).

1. Instrumentistes

Le candidat interprètera :

- 1 pièce instrumentale imposée* (définie par le CFMI en fonction de l'instrument et de l'esthétique choisie)
- 2 pièces instrumentales, au choix du candidat, d'esthétique différente,
- **ET** 1 pièce vocale, au choix du candidat,
- Le candidat peut compléter son programme, dans le temps qui lui est imparti, par l'interprétation d'une composition personnelle et/ou une improvisation.

2. Chanteurs

Le candidat interprètera :

- 1 pièce vocale imposée* (définie par le CFMI)
- 3 pièces vocales (au choix du candidat) appartenant à des répertoires différents (air du répertoire lyrique, chanson, mélodie, pièce contemporaine, improvisation, composition personnelle...).



NB : 1 des pièces sera chantée a capella.

*Les candidats auront six semaines pour préparer les pièces imposées.



b) Compétences techniques

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer les compétences techniques du candidat : mémoire auditive, lecture à vue, écoute mélodique et rythmique.

- Restitution d'une chanson : la chanson (durée : 1 minute maximum) doit être mémorisée en 10 minutes à partir d'un support enregistré, puis restituée devant le jury. L'objectif est d'évaluer la mémoire auditive du candidat et sa fiabilité : précision du texte, du rythme et de la mélodie. Le candidat peut choisir ou non d'accompagner sa restitution.
- Déchiffrage d'un chant avec paroles : le déchiffrage chanté se fera a capella. L'objectif est d'évaluer l'aisance de la lecture musicale du candidat. Préparation 5 minutes.
- Tests d'écoute et dictées (mélodie, rythme, harmonie)
- Capacité à improviser

Le candidat est prié de prévoir pour le jury un jeu de partitions des œuvres qu'il a prévu de présenter.

Admission

- **Commentaire d'écoute**

L'objectif est d'évaluer la culture musicale du candidat, son aptitude à décrire et organiser ce qu'il entend, dans l'objectif de concevoir et mettre en place un projet dédié à partir de la relation aux œuvres. L'évaluation prendra en compte la qualité de l'expression écrite.

3 enregistrements sont proposés (durée 3 minutes chacun environ). Le candidat rédige un commentaire écrit portant sur :

- a) Perception d'éléments repérables (caractère, structure, instrumentation)
- b) Situation des pièces dans leur contexte (historique, esthétique, culturel, social...)
- c) Comparaison possible des extraits

Durée de l'épreuve : 1h30

- **Mise en situation de communication**

L'objectif est d'évaluer les aptitudes à communiquer, à guider et à faire progresser un groupe.

Le candidat dispose de 10 minutes pour transmettre « par audition » à un groupe (adultes) une chanson traditionnelle dont il aura eu la partition au préalable (durée de préparation : 1h30).

- **Entretien – bilan**

Celui-ci aura pour objectif d'apprécier les capacités d'autoévaluation du candidat, sa connaissance du métier



DOSSIER DE CANDIDATURE TESTES D'ENTRÉE DUMI

A remplir par le candidat

Instrumentiste et/ou Chanteur

Tessiture :

- Instrument(s) présenté(s) (jusqu'à deux) :

.....

Titulaire d'un DEM. Préciser : Non titulaire d'un DEM

Etat civil

NOM et prénom :

Adresse :

Code postal, ville et pays (si différent de la France) :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse électronique :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Situation familiale :

Situation actuelle : Etudiant (préciser) :

Salarié (préciser) :

Demandeur d'emploi

Intermittent du spectacle

Autre (préciser) :

Constitution du dossier à retourner au CFMI :

- Une lettre de motivation
- Un Curriculum Vitae
- Le présent dossier de candidature rempli
- Une photocopie du diplôme du baccalauréat
- Une photocopie / une attestation de résultats du diplôme d'études musicales ou tout document permettant d'attester une équivalence
- Une photocopie / une attestation de résultats du diplôme d'études supérieures le plus élevé
- Un exemplaire de chacune des partitions des œuvres présentées (si le candidat désire être accompagné au piano, il doit faire parvenir au CFMI, 3 semaines avant la date du test, la partition de chacune des œuvres pour lesquelles il souhaite bénéficier d'un accompagnateur. Pour cette épreuve, le candidat peut se présenter seul, accompagné ou en petite formation.
- Tout document susceptible de valoriser votre candidature

Renseignements généraux

Etes-vous boursier de l'Education nationale ?

Oui

Non



Si vous êtes déjà étudiant à l'Unistra, indiquez votre numéro d'étudiant :
 Si vous êtes étudiant dans une autre université, précisez laquelle :
 Comment avez-vous eu connaissance du CFMI et du DUMI ?

Enseignement général

Diplôme	Section	Année
Baccalauréat		
BTS		
Licence		
Master		
Autre		

Si vous ne possédez aucun de ces diplômes, indiquez la nature du dernier diplôme d'enseignement général obtenu ou la dernière classe suivie ainsi que l'année :

Langues vivantes étrangères

- | | | | |
|------------------|-------------|-------------|-------------|
| 1.....0. courant | 0. très bon | 0. scolaire | 0. débutant |
| 2.....0. courant | 0. très bon | 0. scolaire | 0. débutant |
| 3.....0. courant | 0. très bon | 0. scolaire | 0. débutant |
| 4.....0. courant | 0. très bon | 0. scolaire | 0. débutant |

Etudes musicales

	Etablissement et ville (CNSM, CRR, EMMA, etc.)	Nombre d'années	Niveau atteint	Dernier diplôme obtenu et date
Instrument principal				
Autre(s) instrument(s)				
Formation musicale				
Direction (chœur, orchestre, ensemble...)				
Analyse, écriture, composition, culture musicale...				

Pratiques musicales

	Nom et description	Nombre d'années de pratique
Instrument / voix		
Ensemble instrumental		
Ensemble vocal		
Autre		

Parcours professionnel et personnel (emplois, autres formations, stages, bénévolats...)

Année	Employeur ou organisme	Emploi occupé ou formation suivie

Tests d'entrée

En plus du programme imposé, chaque candidat est invité à présenter un programme libre.

Merci de lister les pièces que vous présenterez au cours de votre programme et nous faire parvenir toutes les partitions :

-
-
-
-
-

Je serai accompagné par des partenaires musicaux personnels

J'aurai besoin de matériel technique. Préciser :

Je m'accompagne seul

Le CFMI dispose de matériel et d'un parc instrumental qu'il pourra mettre à disposition sur demande. Merci de préciser vos besoins auprès du CFMI

J'aurai besoin d'un accompagnateur (un accompagnateur est à disposition si besoin)

ATTENTION – Session de tests d'entrée des 13 et 14 avril



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est	Strasbourg, le 04 décembre 2019
Affaire suivie par : Pôle / Service Tél. : Courriel :	Claire ANTONY Direction / Entrepreneuriat culturel, Enseignement supérieur & Métiers d'Art Direction 03 88 15 57 17 claire.antony@culture.gouv.fr

NOTE AU PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG

Objet : Synthèse des échanges du groupe 3 relatifs à l'évolution du CFMI

Dans le cadre d'une démarche participative de réflexions sur l'évolution du CFMI, trois groupes de travail ont été identifiés. En complément des groupes 1 sur les modalités de recrutement et 2 sur les maquettes pédagogiques, le groupe 3 s'est intéressé à l'insertion professionnelle, à la poursuite d'études et aux partenariats.

Composition du groupe

- Emmanuel Babbi / CFMI
- Denis Haberkorn / Cadence
- Gilles Oltz / HEAR
- Olivier Merot / CD 67
- Claire Antony / DRAC

Le groupe de travail s'est réuni en formation partielle lors de 4 sessions, les 23/09, 24/09, 08/10 et 05/11/2019.

Postulat partagé

Dans la situation actuelle du CFMI, il semble nécessaire de rappeler que le musicien-intervenant répond à une problématique d'intérêt général en matière de sociabilité. Maillon entre la création artistique et la diversité des publics, il peut être positionné comme un vecteur de démocratisation. Dans le cadre de l'objectif gouvernemental du « 100 % EAC » l'élaboration d'une nouvelle maquette pédagogique pour le CFMI d'Alsace dans un contexte de partenariats territoriaux accrus est une opportunité de faire émerger un nouveau métier de professionnel de l'EAC.

Problématique abordée

Dans le cadre de la commande, le temps de la réflexion était nécessaire pour en garantir des propositions pertinentes. Ce temps a pourtant été mis à mal à travers deux faits récurrents :

- De faibles moyens en personnels permettant d'allier une réflexion stratégique approfondie et le fonctionnement du CFMI pour la promotion 2019/2020 ;

- Des divergences de gouvernance au sein de l'Unistra entre la volonté politique de la Présidence et la mise en œuvre à la faculté des arts (remise en cause des partenariats historiques, révision à la baisse des contrats de travail, etc.).

CFMI aujourd'hui

Historiquement, le CFMI de Sélestat a été créé pour développer l'EAC dans les établissements scolaires.

Cette spécialisation est aujourd'hui obsolète. Les Dumistes peuvent intervenir dans tous les secteurs professionnels ; la connaissance Dumiste de cette profession est encore confidentielle, réservée aux établissements scolaires, de la petite enfance à l'école élémentaire.

En juillet 2019, un référentiel des métiers du Dumiste a été publié ; la diffusion de ce document a cependant été très succincte, même auprès des employeurs potentiels.

Quelle méthode de professionnalisation ?

Un étudiant CFMI effectue en moyenne 100 jours de stage sur deux ans :

- 24 jours en 1^{ère} année : 12 jours en petite enfance et 12 jours en école élémentaire
- 76 jours en 2^{ème} année : Projet de réalisation artistique, un spectacle pour et avec les jeunes publics

Quelle poursuite ou complémentarité d'études ?

Le DUMI est adossé à la Licence CIM - composition et interprétation musicale de l'Unistra (Strasbourg) et propose une articulation avec le DE et le DNSPM de la HEAR (Strasbourg) ou le DE de l'ESAL (Metz).

Les Dumistes ont également l'opportunité de passer le CAPES en interne à travers un CDD de 3 ans en collègue.

Quelle insertion professionnelle ?

L'insertion des 5 dernières promotions a été fournie par la directrice du CFMI pour les promotions 2013-2018 (annexe). L'insertion professionnelle est nationale et internationale avec une dominance de CDD et d'emplois localisés dans le Bas-Rhin.

Quels partenariats majeurs ?

L'Education nationale est un partenaire initial permettant aux Dumistes d'intervenir en établissements scolaires sans agrément.

Dans le cadre de la formation, 3 partenariats existent depuis de longues années, plus précisément avec les 3 associations strasbourgeoises Cadence, Ksang et Rocado Music Son.

Malgré ses 30 ans d'existence, le CFMI souffre d'une mauvaise reconnaissance de son activité et de ses diplômés, d'un déficit de positionnement sur le territoire et d'un fonctionnement isolé des campus universitaires. La réforme territoriale du Grand Est a renforcé ses problématiques de positionnement, du fait entre autre de sa localisation à Sélestat (transports ferroviaires).

Préconisations

1/ Ouvrir les champs d'exercices professionnels du musicien intervenant pour en faire un véritable acteur du développement de l'EAC et engager une stratégie marketing

- Clarifier le profil du Dumiste
- Analyser le marché de l'emploi en identifiant les secteurs et employeurs potentiels
- Développer des partenariats pour créer un lien étroit entre études, poursuite d'études et insertion professionnelle

⇒ Un mot d'ordre : l'ouverture

L'ouverture aux différents secteurs d'activité, l'ouverture à la diversité des publics, l'ouverture aux projets des territoires.

⇒ Comment ?

- Approcher les réseaux professionnels et les groupements employeurs
- Connaître les politiques menées en EAC dans les départements du Grand Est
- Rencontrer les acteurs majeurs par secteur professionnel

Plusieurs secteurs ont été cités lors des échanges : Petite enfance, Médiation culturelle, Handicap, Carcéral, Médico-social, Seniors.

Une analyse approfondie est à effectuer pour connaître les différents secteurs, mesurer leur potentiel d'employabilité et hiérarchiser les partenariats potentiels.

Face à la dimension du Grand Est, une expérimentation est à concrétiser en priorité sur le département 67 ; les autres départements pourront être intégrés progressivement dans la stratégie de développement.

Le département 67 propose ainsi une collaboration étroite pour mettre en œuvre une organisation de proximité en faveur de l'EAC et du développement territorial ; ce périmètre géographique est à considérer comme un laboratoire d'expérimentation en amont d'une stratégie plus régionale.

2/ Une maquette pédagogique rationalisée, des stages développés et volontairement tournée vers l'insertion professionnelle

- Intégrer la diversité des secteurs d'activité dans la formation du DUMI

⇒ Présentation des éco-systèmes des différents secteurs professionnels prioritaires

- Créer des parcours de formations, du généraliste à la spécialisation, selon la logique suivante : Contenus de la formation => Compétence des Dumistes => Professionnalisation et Partenariats => Insertion professionnelle

- Rencontrer / Inviter les acteurs majeurs des secteurs d'activité, les têtes de réseaux professionnels (interventions pédagogiques, rencontres professionnelles, stages, etc.)

- Former au service public et à la culture territoriale

⇒ Possibilité de mutualiser le cours "Culture et territoire" de la HEAR / DE

- Privilégier la formation appliquée au terrain

⇒ Augmentation du volume de stage (+ 50% de la formation)

⇒ Création d'une option en alternance en 1 à 2 ans

Exemple :

1A : stages d'observation, découverte des secteurs d'activité

2A : stages thématiques approfondis

3A : alternance en amont d'un éventuel recrutement

- Créer, en complément de la formation initiale, une option en formation continue pour permettre aux enseignants en poste d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles

Le Dumiste incarne ainsi deux rôles : l'enseignant et l'acteur de développement local

Ses compétences doivent être adaptées aux besoins locaux, eux-mêmes fondés sur des projets culturels émergents alliant le culturel, le socio-culturel et le social.

Le lien entre la formation du musicien-intervenant, l'EAC et l'ancrage territorial est fondamental. Ces trois composantes sont étroitement liées et servent conjointement l'insertion professionnelle, le développement du marché de l'emploi dans le secteur, la montée en puissance des compétences culturelles locales et la poursuite de l'objectif du 100% EAC. Dans ce contexte le partenariat avec les collectivités locales devient stratégique. Le bloc local d'une part mais aussi le département comme coordinateur et ensemblier.

Dans le cadre plus large d'une convention de partenariat en cours de finalisation (Unistra/CD67), le Département du Bas-Rhin en 2020 et en 2021, la Collectivité européenne d'Alsace, propose une collaboration étroite et unique pour mettre en œuvre une organisation de proximité en faveur de l'EAC et du développement territorial ; ce périmètre géographique est à considérer comme un laboratoire d'expérimentation favorable au sein de la région Grand Est, considérant son organisation territorialisée, sa mobilisation dans l'ingénierie au service du bloc local, l'existence de l'outil « GIP Acmisa », véritable conférence des financeurs de l'EAC en Alsace.

3/ Se donner les moyens

Le directeur du CFMI se doit d'avoir les moyens financiers et humains, les compétences et le temps pour mener à bien une stratégie de développement associée à une stratégie de communication-marketing.

Le CFMI doit être positionné par les instances de tutelle pour gagner en visibilité et faciliter son rayonnement.

⇒ Comment ?

- Délocaliser totalement ou partiellement le CFMI à Strasbourg

Exemple :

2 jours à Sélestat pour la pratique musicale

3 jours à Strasbourg pour les cours mutualisés et la préparation des double-diplômes (Licence - DUMI et DE - DUMI)

- Mutualiser certains cours avec la HEAR

Conclusions

L'objectif est de créer un nouveau CFMI et non d'intégrer de nouvelles notions dans une organisation devenue non satisfaisante.

Deux scénarios complémentaires sont également proposés par le groupe de travail pour nourrir le débat et renforcer la légitimité et la nouveauté du CFMI :

- Intégrer la HEAR via un parcours du musicien-intervenant/professionnel de l'EAC dans la maquette existante
- Créer un IFMI - Institut de formation du musicien-intervenant, directement rattaché à la Présidence de l'Unistra (autonomie financière, possibilité d'engager d'autres ressources)